

**Assemblée générale**

Cinquante-sixième session

*Documents officiels***Première Commission****9^e** séanceMardi 9 octobre 2001, à 10 heures
New York

Président : Erdős (Hongrie)*La séance est ouverte à 10 h 5.***Points 64 à 84 de l'ordre du jour (suite)****Débat général sur tous les points relatifs
au désarmement et à la sécurité internationale**

M. Dos Santos (Mozambique) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais vous féliciter, Monsieur, pour votre élection à la Présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que grâce à votre compétente direction, votre expertise et votre expérience diplomatique considérable, nos délibérations seront couronnées de succès. Je voudrais également présenter les félicitations de ma délégation à tous les autres membres du Bureau. La délégation de la République du Mozambique tient à vous assurer de son plein appui et de toute sa coopération dans l'exercice de vos importantes responsabilités.

Permettez-moi également de féliciter très chaleureusement le Secrétaire général et l'Organisation des Nations Unies, à qui l'on a décerné le prix Nobel de la paix. C'est une reconnaissance sans équivoque du rôle éminent que joue l'Organisation des Nations Unies sous la remarquable direction du Secrétaire général dans les efforts internationaux visant à instaurer la paix et la sécurité dans le monde. Nous sommes très fiers d'appartenir à cette famille des nations.

La session de la Première Commission s'ouvre cette année s'ouvre dans un climat d'incertitude alarmante sur la question du maintien de la paix, de la

sécurité et du désarmement dans le monde. Malgré une évolution extraordinairement positive dans le domaine de l'interdiction des mines terrestres antipersonnel et dans la recherche de solutions permettant de faire face à la prolifération et à l'accumulation déstabilisante des armes légères, les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive demeurent de graves menaces pour l'humanité, et aucun progrès n'a été enregistré dans les négociations en vue de les réduire ou de les éliminer.

L'année dernière, les dirigeants du monde se sont engagés, par la Déclaration du Millénaire, à n'épargner aucun effort pour libérer les peuples du fléau de la guerre, que ce soit à l'intérieur des États ou entre les États, et à s'efforcer d'éliminer les dangers que représentent les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires. Nous estimons que la tâche prioritaire de la présente session de la Première Commission devrait être de traduire ces engagements politiques audacieux de nos dirigeants en actions concrètes.

Notre première grande préoccupation demeure la persistance des armes nucléaires et autres armes de destruction massive dans le monde. Ces armes, qui sont un triste héritage de la guerre froide, sont toujours conservées du fait d'un raisonnement qui n'est pas seulement complètement dépassé, mais qui comporte aussi le risque d'une course aux armements, étant donné l'insécurité que l'existence de ces armes fait

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



peser sur les États qui ont la malchance de se trouver à leur portée.

En 2000, nous avons applaudi aux résultats positifs de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que l'adoption du plan d'action pertinent. Avec les 13 mesures pratiques du plan, lesquelles ont été acceptées, nous avons espéré que les jours de ce fléau – les armes nucléaires – seraient comptés, les États dotés d'armes nucléaires ayant accepté d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires pour aboutir au désarmement nucléaire. Pour la première fois en 15 ans, les États parties ont pu réaliser un consensus historique et créer une norme internationale pour le désarmement nucléaire et pour la limitation de la prolifération nucléaire. Nous sommes très préoccupés maintenant de constater que la mise en oeuvre de ce programme ne progresse nullement.

En outre, nous n'avons vu aucun progrès concret dans le domaine des essais nucléaires, même si le moratoire semble tenir. Une interdiction définitive des essais nucléaires doit encore faire l'objet d'une accession universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, particulièrement de ratifications clefs de la part des États nucléaires. Nous sommes également très préoccupés par l'abrogation possible du Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques (ABM), ce qui mettrait en danger la paix et la sécurité internationales, ainsi que l'équilibre stratégique, et nous exprimons une vive inquiétude s'agissant des plans d'un nouveau système de défense par missiles qui pourrait déclencher une nouvelle course aux armements.

La menace des armes chimiques et biologiques reste lourde alors même que nous venons de vivre des actes de terrorisme épouvantables. Nous ne sommes pas prêts de conclure les négociations pour interdire la production de matières fissiles. Aucun progrès concret n'a été réalisé en ce qui concerne la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires et la Conférence du désarmement n'a pas encore abouti à un consensus sur son propre programme de travail.

Les mines terrestres demeurent un sujet d'inquiétude pour mon gouvernement car elles continuent à tuer, à blesser et à menacer la vie d'innocents dans de nombreux pays de monde, et notamment dans mon propre pays.

Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, qui est selon nous un signe très clair de la détermination de la communauté internationale de débarrasser le monde de ces armes meurtrières. La troisième réunion des États parties à la Convention d'Ottawa, qui s'est tenue récemment à Managua, a réaffirmé l'engagement total des États parties d'éliminer totalement les mines antipersonnel et de faire face aux effets inhumains et insidieux de ces armes.

Le nombre toujours plus important d'États parties à la Convention et la diminution régulière des pays qui fabriquent ou utilisent des mines terrestres, ainsi que la surface croissante des terrains déminés, soulignent la vigueur de la lutte contre ces engins meurtriers. Il nous faut toutefois souligner que nous sommes encore très loin d'avoir atteint notre objectif final, qui est l'accession générale à la Convention en vue d'une interdiction totale et complète de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines terrestres. Je saisis cette occasion pour lancer un appel à tous les États qui ne sont pas encore partie d'accéder à cette Convention.

Le Mozambique continuera de jouer son rôle dans la lutte contre les mines terrestres. Nous avons enregistré des progrès considérables dans le déminage, avec plus de 5 millions de mètres carrés de terrains déminés et réutilisés à des fins productives. D'autre part, nous avons terminé une étude sur les mines enfouies, dont le nombre s'élève à 38 000. Nous avons la ferme intention de terminer de détruire toutes ces mines enfouies en 2003, respectant ainsi les dispositions de la Convention d'Ottawa.

Le commerce illicite et la prolifération des armes légères et de petit calibre ont toujours figuré en tête du programme de travail de mon gouvernement. Nous sommes très heureux que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ait été adopté en juillet dernier par consensus. Ce document fournit le cadre international nécessaire pour mettre en place une action globale afin de faire face à cette menace à la paix et à la sécurité dans le monde. Par son approche réaliste, intégrée et active, le Programme d'action est indiscutablement la meilleure option à ce stade pour déployer des efforts concertés visant à réduire l'accumulation déstabilisatrice des armes

légères et de petit calibre et à rendre moins aisé de les obtenir.

La participation de haut niveau et les engagements pris au cours de la Conférence, les négociations complexes, et pourtant fructueuses, du projet du Programme d'action, ainsi que les efforts en cours aux niveaux régional et sous-régional, représentent une base solide pour l'adoption de mesures futures. Ce fut pour moi, et pour mon pays, un privilège et un honneur d'avoir contribué au succès de cette Conférence.

Le moment d'agir est venu maintenant pour la communauté internationale. Nous devons veiller à la mise en oeuvre complète et rapide du Programme d'action pour concrétiser l'engagement pris par nos dirigeants, au Sommet du Millénaire, d'éliminer le commerce illicite des armes légères dans le monde. La mise en oeuvre du Programme d'action exigera une volonté politique, la coopération internationale et des ressources. Les pays en développement auront besoin de la coopération et de l'assistance internationales pour concevoir et mettre en oeuvre des programmes efficaces visant à collecter, éliminer et détruire les armes légères et de petit calibre illicites. Ne pas mettre en oeuvre ce Programme d'action ne ferait que prolonger les souffrances actuelles de l'humanité toute entière, mais surtout celles des femmes, des enfants et des personnes âgées.

Nous avons déjà montré que, lorsque nous sommes déterminés à aboutir, nous pouvons le faire et nous le faisons. Nous avons maintenant fait les premiers pas et nous devons continuer à travailler ensemble, dans un climat de coopération et de compréhension. Au Mozambique, nous sommes déterminés à atteindre ce noble objectif.

Le désarmement global et le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde doivent être abordés au niveau mondial, par des négociations et des accords multilatéraux. Dans cette entreprise, l'ONU a un rôle fondamental à jouer en tant que gardien de la paix et de la stabilité. Le rôle fondamental des Nations Unies a de nouveau été souligné par les dirigeants de monde dans la Déclaration du Millénaire lorsqu'ils ont affirmé leur foi dans l'Organisation et dans sa Charte, bases indispensables d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste.

L'Organisation des Nations Unies, par son caractère universel et son expérience, est l'institution

appropriée pour mettre en oeuvre la Déclaration du Millénaire, en particulier pour ce qui est des dispositions relatives à la paix, à la sécurité et au désarmement. Nous nous félicitons du Plan de campagne du rapport du Secrétaire général pour la mise en oeuvre de cette importante déclaration et approuvons totalement la voie qu'il propose de suivre.

Le Mozambique est déterminé à mettre en oeuvre la Déclaration du Millénaire et demande à tous les États Membres d'approuver ce Plan de campagne, ainsi que de fournir toutes les ressources nécessaires pour le rendre opérationnel. Le Secrétaire général vient de nous montrer le chemin à suivre pour la paix, pour la sécurité et pour le désarmement. Il nous faut maintenant coopérer et agir avec détermination.

M. Swe (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord, au nom de ma délégation et en mon nom propre, vous présenter nos chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis convaincu que sous votre direction avisée et compétente, nos délibérations seront fructueuses. Je félicite également tous les membres du Bureau pour leur élection bien méritée. Je voudrais également rendre hommage à M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement pour son très utile aperçu général.

J'ai eu l'honneur de m'exprimer au nom des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) le 9 octobre. Cependant, permettez-moi d'appeler brièvement l'attention sur certaines questions qui intéressent particulièrement le Myanmar.

Au Sommet du Millénaire, nos dirigeants ont donné la preuve de leur volonté politique collective en s'engageant à lutter pour l'élimination des armes de destruction massive, surtout les armes nucléaires. Pour atteindre ce but, ils ont également exprimé leur volonté d'examiner la possibilité de convoquer une conférence internationale pour identifier les moyens d'éradiquer le danger nucléaire. La tâche principale qui attend la communauté internationale est de faire en sorte que ces engagements importants deviennent réalité.

Nous croyons fermement que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation des armes nucléaires. À la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, nous avons été encouragés par l'engagement sans équivoque pris par les États dotés

de l'arme nucléaire de réaliser l'élimination totale de l'arsenal nucléaire en vue du désarmement nucléaire. Nous espérons avec beaucoup d'intensité que ces engagements deviendront réalité dans un avenir proche.

Nous sommes d'avis que la création de zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues, sur la base d'accords librement négociés entre les États de la région concernée, renforce la paix et la sécurité mondiales et régionales, renforce le régime de non-prolifération nucléaire et contribue à la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire. C'est ce qui a incité le Myanmar, avec les autres pays de l'ANASE, à créer des zones exemptes d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est.

Nous ne soulignerons jamais assez l'importance de la signature et de la ratification des Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok et Pelindaba par tous les États régionaux. La signature et la ratification des Protocoles pertinents à ces traités par les États non dotés de l'arme nucléaire qui ne l'ont pas encore fait sont également très importants. À cet égard, nous nous félicitons des initiatives prises par la Mongolie quant au statut unique d'État exempt d'armes nucléaires et nous continuons de les appuyer.

L'universalité du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) contribuerait grandement à nos objectifs d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous attendons avec impatience de participer à la prochaine Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à New York. Nous sommes encouragés par le fait que trois États dotés de l'arme nucléaire aient ratifié cet important traité. Nous espérons que les autres États dotés de l'arme nucléaire, ainsi que les États identifiés à l'annexe 2 du Traité, le feront également. Nous aurons également une occasion en or, l'an prochain, d'examiner au Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2005 la mise en oeuvre des mesures concrètes convenues pour les efforts systématiques et graduels visant à appliquer l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Le Myanmar n'a cessé de demander la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Les revers que nous avons subis ces 12 derniers mois –

l'échec des négociations sur le Protocole se rapportant à la Convention sur les armes biologiques, l'absence d'un consensus à la Conférence du désarmement et le retard de l'entrée en vigueur du TICE – rendent plus urgente la convocation de cette session extraordinaire. Cela nous permettrait d'examiner et d'évaluer nos principes et nos priorités, ainsi que les modalités des négociations et la nature des instances pour nos prochains ordres du jour du désarmement.

J'aimerais saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Camilo Reyes, de la Colombie, de ses accomplissements au cours de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Mes félicitations s'adressent également à l'Ambassadeur Carlos dos Santos, du Mozambique, pour l'excellente manière dont il assuré la présidence du processus préparatoire. Nous avons maintenant un Programme d'action pour lutter contre le commerce illicite des armes légères. Bien que nous ne trouvions pas tous l'issue totalement satisfaisante, c'est un bon début. Nous devons mettre à profit la prochaine Conférence d'examen pour prendre des mesures plus efficaces pour traiter des deux questions fondamentales restantes : un contrôle strict de la détention privée des armes légères et la prévention de leur transfert à des acteurs non étatiques.

Nous continuons de penser que la Conférence du désarmement est la seule instance multilatérale de négociation pour toutes les questions pertinentes de désarmement. Le maintien de l'impasse à la Conférence du désarmement entame la crédibilité de cette importante enceinte. Nous regrettons que la Conférence du désarmement ait été incapable de mettre sur pied un comité spécial sur le désarmement nucléaire. Nous demandons à tous les membres de la Conférence du désarmement de faire preuve de volonté politique et d'une plus grande souplesse en traitant de cette question essentielle.

La préservation du Traité sur les missiles antimissiles balistiques est cruciale pour le maintien et la promotion de la stabilité stratégique. Le Traité représente une pierre angulaire à cet égard. Il contribue également à des réductions supplémentaires des armes stratégiques offensives. Nous sommes favorables à une démarche globale en ce qui concerne les missiles, et ce d'une manière équilibrée et non discriminatoire. Nous attendons avec intérêt le sommet entre le Président de la Fédération de Russie et le Président des États-Unis qui se tiendra tout prochainement et nous espérons que

cette rencontre donnera un élan important au processus de désarmement.

En 1995, le Myanmar a présenté une résolution sur le désarmement nucléaire. Nous aimerions exprimer notre profonde reconnaissance aux coauteurs de cette résolution et aux délégations qui l'ont appuyée. Nous présenterons à nouveau une résolution sur ce sujet cette année. Je voudrais demander à toutes les délégations de lui accorder un examen favorable.

Durant les quatre prochaines semaines, nous débattrons de questions qui sont essentielles pour la paix et la sécurité mondiales. Votre rôle, Monsieur le Président, est crucial pour le succès de ces efforts. Ma délégation s'engage à coopérer pleinement avec vous afin que les travaux de cette commission débouchent sur des résultats fructueux.

M. El Kadiri (Maroc) : Monsieur le Président, il m'est très agréable de m'adresser à vous ainsi qu'à tous les membres du Bureau pour vous exprimer, au nom de la délégation du Royaume du Maroc, mes vives félicitations pour votre élection à la présidence de cette importante Commission. J'ai la conviction que votre riche expérience, votre connaissance approfondie des questions à l'ordre du jour et votre disponibilité sont le meilleur gage du succès de nos travaux. Je tiens à vous assurer de la pleine coopération de ma délégation pour la réussite de cette session.

Nos compliments vont également à votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Myanmar, qui a su brillamment diriger les travaux de cette Commission lors de la session précédente.

Je tiens à rendre un hommage particulier à M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, pour son appui continu aux questions de sécurité et de désarmement et pour l'intervention très intéressante qu'il a prononcée à l'occasion de l'ouverture du débat général de cette Commission.

Je saisis également cette occasion pour présenter les chaleureuses félicitations de la délégation marocaine au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, suite à la décision de décerner le prix Nobel de la paix à cette Organisation et à la personne du Secrétaire général.

Les travaux de cette session se tiennent dans un contexte particulièrement désolant, celui des événements tragiques du 11 septembre dont l'impact,

fort sensible encore, ne sera pas sans affecter les questions de sécurité internationale et de désarmement. Les attaques terroristes dirigées contre des civils innocents ont particulièrement choqué toute la communauté internationale, qui a été unanime à les condamner sans appel. Je saisis cette occasion pour réitérer les sincères condoléances du Gouvernement et du peuple marocains aux familles des victimes et au Gouvernement des États-Unis.

Il est clair que ces événements dramatiques interpellent la communauté internationale qui se doit de tirer les enseignements qui s'imposent, de multiplier les efforts et de focaliser l'action sur la recherche de moyens appropriés à même de relever les défis qui se posent à la sécurité internationale. Ainsi, ces événements ont démontré l'insuffisance des approches unilatérales de la sécurité et prouvé la nécessité de renforcer le dispositif multilatéral ayant trait aux questions de sécurité internationale et de désarmement.

Nous nous réjouissons de l'esprit de coopération et de compassion qui se fait jour de par le monde, en réaction aux attaques du 11 septembre, et espérons que cette manifestation de solidarité et de communauté de destin, deviendra un catalyseur de l'action internationale dans le futur et une occasion à saisir pour réajuster les orientations, souvent unilatérales qui ont prévalu jusqu'à maintenant dans les domaines de la sécurité et du désarmement.

De même, la recherche de nouvelles définitions de la sécurité qui mettraient l'accent sur les dimensions socioéconomiques et culturelles, ainsi que la conception de nouvelles pratiques du désarmement, sur la base des principes multilatéraux d'équilibre et de justice, doit être au centre des préoccupations, voire l'une des priorités de cette Commission. Par ailleurs, la communauté internationale doit se mobiliser pour le renforcement des mécanismes et des instruments existants et pour la définition d'un calendrier précis concernant les étapes à effectuer en matière de désarmement en général et de l'élimination des armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et biologiques, en particulier. Dans cette perspective, nous estimons qu'une contribution des acteurs de la société civile et notamment des chercheurs, des académiciens, des experts, ainsi que des organisations non gouvernementales, renforcerait le sentiment de la communauté des intérêts des États de ce monde qui est de plus en plus interdépendant.

L'examen du contexte général de désarmement dans le monde, présente un paysage mitigé, marqué à la fois par des avancées et des ralentissements, voire des retours en arrière, et est source d'appréhensions et d'inquiétudes.

Ainsi, l'on ne peut que se féliciter des efforts considérables qui ont pu être accomplis jusqu'à présent dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements – la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP), les décisions encourageantes de la Conférence d'examen de 2000 du TNP, l'adoption de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ainsi que la récente adoption d'un Plan d'action pour lutter contre le commerce illicite des armes légères. Il est par contre navrant de constater que plusieurs initiatives multilatérales dans le domaine du désarmement sont restées inachevées ou trébuchantes. C'est le cas du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui n'est toujours pas entré en vigueur; des travaux de la Conférence du désarmement, bloqués par les divergences sur la définition de son programme de travail; des négociations relatives au protocole à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques; ainsi que des engagements déclarés lors de la Conférence d'examen de 2000 du TNP par les États nucléaires de prendre des mesures pratiques de désarmement et non encore concrétisés.

Le Maroc voudrait rappeler qu'il appuie les efforts déployés sur le plan bilatéral et qu'il s'est particulièrement félicité des accords intervenus entre les grandes puissances visant à réduire, de façon substantielle, leurs arsenaux nucléaires respectifs. Nous espérons que ces accords entreront en vigueur dans un très proche avenir et qu'ils seront suivis d'efforts complémentaires dans le but ultime d'éradiquer les armes nucléaires. Il n'en demeure pas moins que l'objectif essentiel du désarmement nucléaire complet et vérifiable doit faire l'objet d'instruments multilatéraux engageant l'ensemble des États.

Considérant le désarmement comme élément essentiel dans la prévention des conflits, la consolidation de la paix et de la sécurité internationales et la promotion du développement socioéconomique, notamment dans les pays en développement, le Maroc est constamment engagé pour un désarmement général

et complet, concernant autant les armes de destruction massive que les armes classiques.

Le Maroc, qui a été l'un des premiers signataires du Traité sur la non-prolifération nucléaire, attache la plus haute importance au désarmement et à la non-prolifération nucléaires et appuie toutes les initiatives s'inscrivant dans les objectifs assignés à ce Traité. La dernière Conférence d'examen de 2000 du TNP a tenu à réaffirmer, dès le premier paragraphe de son Document final, la pertinence de l'universalité du TNP comme étant le meilleur moyen de prévenir la prolifération des armes nucléaires. Cette Conférence avait lancé un appel franc à tous les États non parties d'y adhérer rapidement et sans condition.

Par ailleurs, les puissances nucléaires avaient pris, en cette occasion, un engagement sans équivoque dans le but d'adopter des mesures pratiques de désarmement en vue de l'élimination de leurs arsenaux nucléaires, et ce, conformément à l'article VI dudit Traité. En se félicitant de cette mesure, le Maroc estime qu'il est temps de mettre en oeuvre cet engagement qui est de nature à renforcer les mesures de confiance entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés.

Ces questions seront examinées dès la première session du Comité préparatoire de la prochaine Conférence des États parties au TNP. Nous gardons l'espoir qu'elles pourront trouver des éléments de solution dans la perspective de la tenue de cette Conférence.

Le Royaume du Maroc estime que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires représente un instrument juridique international efficace susceptible de mettre fin à la prolifération nucléaire, de contribuer au désarmement nucléaire, et partant de renforcer la paix et la sécurité internationales. Devant le retard enregistré dans l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Maroc lance un appel à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de procéder à la signature et à la ratification de ce Traité, dans les meilleurs délais. Le report indéfini de l'entrée en vigueur de cet important instrument est un élément regrettable qui va à l'encontre de nos aspirations pour un monde libre de toute menace nucléaire. Par conséquent, la tenue d'une deuxième Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires s'avère nécessaire pour examiner les obstacles à sa

mise en oeuvre et mettre au point les moyens appropriés pour les contourner.

L'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires permet de renforcer la paix et la sécurité régionales et mondiales, contribue à la réalisation du désarmement nucléaire et appuie le régime de non-prolifération nucléaire. La Conférence d'examen de 2000 du TNP a appuyé la création de nouvelles zones partout où elles n'existent pas encore, notamment au Moyen-Orient.

Tout en saluant les initiatives qui ont permis la concrétisation de telles zones, notamment en Afrique par le biais du Traité de Pelindaba, le Maroc demeure fermement attaché à faire de la région du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. La création d'une telle zone serait une mesure de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Cette mesure nécessite que le seul État de la région à ne pas avoir encore adhéré au Traité, à savoir Israël, puisse se joindre aux États parties à ce Traité et soumettre ses installations nucléaires aux régimes des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

À cet effet, Israël doit endosser ses responsabilités historiques et mesurer l'importance fondamentale de la création d'une telle zone. De même, les puissances nucléaires qui ont pris des engagements clairs sur cette question lors de la Conférence de 1995 qui a prorogé indéfiniment le TNP, devraient déployer le maximum d'efforts en vue de réaliser un tel objectif aussi fondamental, qui est la zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

La délégation marocaine se réjouit de constater l'accroissement du nombre des États parties à la Convention sur les armes chimiques. Les efforts doivent se poursuivre afin de réaliser, dans les meilleurs délais possibles, l'universalité de cet important instrument juridique de désarmement.

En outre, l'action dynamique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), dans un contexte marqué par le ralentissement des efforts de désarmement, mérite tous nos encouragements. Les contraintes financières, de plus en plus pressantes, auxquelles fait face l'Organisation risquent de ralentir cet élan et de réduire ses activités à un moment où elle a le plus besoin de l'appui des ses États membres.

Le Maroc ne saurait insister davantage sur l'importance de la promotion de l'assistance et de la coopération internationales en tant qu'élément primordial de la Convention, et ce conformément aux articles X et XI. En effet, l'échange d'expériences et la promotion d'accords bilatéraux et plurilatéraux en matière de coopération internationale constituent des moyens appropriés à même d'aider à la concrétisation des objectifs de la Convention.

Le Maroc estime que la réduction des budgets militaires et des armes classiques est un objectif crucial qui permettra la réaffectation des ressources épargnées au développement économique et social.

Étant partisan d'une réglementation internationale du commerce des armes légères, notamment par le biais de l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant, le Maroc a participé à la première Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue à New York du 9 au 20 juillet 2001, et qui a adopté un Programme d'action pour lutter contre ce fléau mondial. Nous suivrons avec le plus grand intérêt, les étapes de sa mise en oeuvre, notamment au niveau de l'Afrique, qui reste très affectée par le trafic illicite des armes légères. Dans ce cadre, nous saluons les moratoires déclarés à ce sujet par les États africains qui participent aux efforts de prévention des conflits et à la consolidation de la paix dans notre continent africain.

Concernant la question des mines antipersonnel, le Maroc voudrait rappeler qu'il adhère sans réserve aux buts et principes humanitaires contenus dans les dispositions de la Convention d'Ottawa. Mon pays, qui a accompagné tout le processus d'élaboration de cette Convention, continuera de contribuer activement aux actions de déminage qui se développent, et de soutenir les campagnes qui se multiplient notamment au niveau régional africain.

Malgré le caractère indivisible de la sécurité euro-méditerranéenne et en dépit des promesses de partenariat maintes fois répétées, la Méditerranée, comme le déclare un récent manifeste du Parlement européen, est devenue une zone qui condense les principales contradictions du XX^e siècle et risque de produire des fractures irréversibles démographiques, économiques, politiques et culturelles.

À la rencontre de trois continents, la Méditerranée vit en ébullition permanente et fait face à

des défis majeurs d'ordre politique, économique, écologique et démographique, sans oublier les différents fléaux sociaux globaux qui affectent cette région. Pour relever ces défis, les pays du bassin méditerranéen n'ont d'autre choix que de coordonner leurs politiques dans le cadre d'approches collectives, solidaires et coopératives. Ces fléaux sociaux dont regorge la région méditerranéenne, ne doivent pas être perçus comme entraînant un risque stratégique majeur entre les deux rives de la Méditerranée, justifiant par là-même les politiques de miradors ou du repli sur soi-même sécuritaire. Au contraire, pour circonscrire les causes et réduire les effets de l'ensemble de ces phénomènes qui menacent la sécurité de la région, il faut les considérer comme des avatars de la misère et des écarts de développement entre les deux rives. En effet, nombreux sont les problèmes qui d'apparence sécuritaire en aval, naissent en amont dans la fracture économique et sociale, ainsi que dans l'intolérance politique ou culturelle. Dans ce contexte, il est important de rappeler le message de feu S. M. le Roi Hassan II, quand il disait :

« Il est illusoire de penser, même lorsque la paix sera retrouvée au Moyen-Orient et dans les Balkans, que cela suffirait pour permettre à la Méditerranée de retrouver sa vocation historique d'échanges, d'interpénétration et de mouvements de toutes sortes qui ont fait sa richesse. Les efforts doivent parallèlement porter sur la résorption des disparités économico-sociales, croissantes et pesantes, qui existent de part et d'autre de la Méditerranée. »

C'est dans le même esprit que l'une des priorités essentielles du Maroc dans le domaine de la sécurité et du désarmement, est celle de pouvoir construire un ensemble régional maghrébin comme garantie de stabilité et comme vecteur de confiance entre les États de la région, qui doivent à cet effet se consacrer à leurs efforts de développement socioéconomique.

Il convient de rappeler que l'engagement loyal et efficace des États en faveur des questions de désarmement général et complet doit justifier toutes les facilités pour assurer leur accès aux technologies de pointes destinées à un usage pacifique, et ce, dans le respect de leurs choix liés au développement socioéconomique.

Enfin, il serait intéressant de noter que la pratique multilatérale relative à cette Commission semble avoir

forgé un lexique propre au processus de désarmement, et ce, à travers l'usage répété de notions telles que l'irréversibilité, l'engagement sans équivoque, les mesures de confiance, la prévention, la flexibilité, le suivi, le consensus, etc. Nous nous réjouissons de cette évolution dans le verbe, mais nous estimons qu'elle doit être assortie d'une évolution similaire et irréversible dans les faits.

M. Jalang'o (Kenya) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de la Première Commission au cours de la présente session. Vos qualités, la richesse de votre expérience et votre perspicacité diplomatique mèneront sans aucun doute nos travaux à une conclusion fructueuse. J'en profite également pour féliciter de leur élection les autres membres du Bureau.

Je souhaiterais également remercier, au nom de ma délégation, le Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies, M. Jayantha Dhanapala, et son équipe du Département des affaires du désarmement du dévouement infatigable dont ils n'ont cessé de faire montre en s'acquittant de leur responsabilité qui consiste à promouvoir la sécurité et la cause du désarmement. La déclaration que le Secrétaire général adjoint a faite le premier jour de ce débat a attesté de manière éloquente du profond attachement continu du Département à ses obligations.

Au nom de ma délégation, je saisis aussi cette occasion pour dire à quel point je suis heureux que le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et l'ONU, en fait, aient reçu le prix Nobel de la paix, raison de plus pour que cette commission s'efforce de faire oeuvre de pionnier dans les questions de sécurité et de désarmement, ce dont l'a chargée le Secrétaire général lui-même pour le bien de l'humanité.

Le monde est encore paralysé par les images saisissantes des événements du 11 septembre, lorsque les terroristes ont frappé New York et Washington. Ce matin-là, la main cruelle de la terreur a anéanti des milliers de vies et causé un préjudice matériel de plusieurs milliards de dollars.

Le Kenya a immédiatement condamné ces actes lâches et odieux et présenté ses condoléances et l'expression de sa sympathie aux victimes et à leur famille, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement des États-Unis d'Amérique, mais je tiens à les exprimer de nouveau ici. Le Kenya connaît trop bien l'horreur

inhumaine du terrorisme, dont il a été lui aussi victime, en 1998, lors d'un attentat à la bombe contre l'ambassade des États-Unis à Nairobi. Deux-cent vingt-quatre personnes, Kenyans et Américains, ont perdu la vie dans cet attentat. Un nombre encore plus important de personnes resteront mutilées ou physiquement marquées à vie. Les beaux et solides bâtiments qui s'élevaient à ces endroits ont fait place à des espaces vides. Nous notons que les événements du 11 septembre ont galvanisé la communauté internationale, qui s'est lancée dans une campagne systématique, globale et soutenue de lutte contre le terrorisme. Le Kenya, s'appuyant sur les résolutions pertinentes de l'ONU, soutient vigoureusement les mesures prises pour combattre cette menace.

Les événements du 11 septembre ont clairement mis en lumière la nécessité de s'entendre sur des mesures de contrôle de la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs dans le but, à terme, de les éliminer. Nous partageons la préoccupation exprimée par le Secrétaire général dans son allocution du 1er octobre, à savoir que les événements du 11 septembre auraient pu causer une hécatombe encore plus effroyable si les terroristes avaient disposé – et usé – de méthodes plus meurtrières.

Il est donc nécessaire d'oeuvrer d'urgence à la non-prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques. Nous estimons que la communauté internationale doit travailler à l'universalisation des différentes conventions multilatérales et autres instruments juridiques qui portent sur ces armes.

Le Kenya, État partie à la Convention sur les armes chimiques, est très attaché à l'élimination de ces armes. À cet égard, le Gouvernement a institué, notamment, une autorité nationale chargée de coordonner toutes les questions liées à la Convention, jusqu'au niveau sous-régional. Une base de données sur les produits chimiques et substances en question a également été créée et le Gouvernement entend promulguer une loi qui permettra de contrôler la circulation et l'utilisation des substances chimiques inscrites.

L'an dernier, la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2000 a adopté 13 mesures destinées à réduire, puis à éliminer la menace représentée par les armes nucléaires. Depuis, aucun

progrès n'a été fait dans la mise en oeuvre de ces mesures convenues. Les trois États qui n'avaient pas encore adhéré au Traité ne l'ont toujours pas fait. Il est impératif que tous les États adhèrent aux traités internationaux visant à renforcer le régime de non-prolifération nucléaire et à éliminer les armes nucléaires.

L'an dernier, la Première Commission a entériné l'importance du Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistiques (Traité ABM), pierre angulaire de la stabilité stratégique mondiale. Ma délégation se tient très fermement à cette position. C'est la raison pour laquelle nous considérons toute mesure unilatérale de nature à réduire l'importance du Traité ABM comme une menace à la sécurité et à la stabilité mondiales. De telles mesures entraîneraient inévitablement, en effet, une nouvelle course aux armements, et un déploiement d'armes et de systèmes dans l'espace. La course aux armements ainsi lancée serait multidimensionnelle. C'est pour toutes ces raisons que ma délégation appelle à préserver et renforcer l'équilibre stratégique mondial actuel par le respect des dispositions du Traité ABM. Cette prise de position est nécessaire pour l'application de START II et la conclusion de START III.

Le Kenya, comme d'autres délégations, et en particulier les délégations membres de la Conférence du désarmement, est profondément préoccupé de ce que, pour la troisième année consécutive, la Conférence n'ait pas réussi à s'entendre sur un programme de travail. Cela fait trois ans qu'elle n'a réalisé aucun travail de fond.

La Conférence était censée depuis déjà longtemps entreprendre un travail de fond destiné à mettre au point des instruments internationaux juridiquement contraignants relatifs au désarmement. Ainsi, l'Assemblée générale a exhorté la Conférence dans plusieurs résolutions adoptées sur plusieurs années, à entreprendre ces négociations. Au cours de sa cinquante-cinquième session, l'Assemblée a adopté au moins quatre résolutions différentes dans lesquelles elle invitait la Conférence à négocier un traité de désarmement nucléaire.

La Conférence, qui est la seule tribune multilatérale de négociation en matière de désarmement, ne peut se permettre de perdre davantage de temps. Elle a plusieurs questions importantes à son ordre du jour, qui vont du désarmement nucléaire à la

prévention de la course aux armements dans l'espace, en passant par les nouvelles armes de destruction massive – autant de facteurs déterminants de la paix et de la sécurité internationales et qui doivent, par conséquent, être abordés en priorité.

Nous apprécions qu'au cours de la session de 2001, la Conférence ait nommé, dans le but de sortir de l'impasse, trois coordonnateurs spéciaux – pour l'examen de l'ordre du jour, la question de la composition de la Conférence sur le désarmement, et l'amélioration de l'efficacité de son fonctionnement – afin d'examiner certains aspects de ses travaux. Malgré ces efforts, la Conférence n'a toujours pas été en mesure de faire le consensus sur aucune des questions liées à ces trois domaines.

Par la suite, dans son rapport pour l'année en cours, la Conférence a recommandé la reconduction des fonctions des Coordonnateurs spéciaux, le plus tôt possible au cours de sa session de 2002. Il s'agit d'une initiative positive pour le principe, mais n'oublions pas que c'est un exercice qui ne constitue pas un véritable travail et qu'il ne doit pas, par conséquent, détourner l'attention des travaux de fond.

Nous sommes conscients que la paralysie où se trouve la Conférence s'explique par plusieurs facteurs, notamment l'absence de volonté politique de la part de certains États Membres de négocier sur certains points de l'ordre du jour, ou bien des problèmes stratégiques extérieurs à la Conférence. Les États concernés devraient néanmoins prendre conscience du fait que leur réticence à engager des négociations ne fera qu'approfondir la crise au sein de la Conférence. Sa vocation de tribune multilatérale unique de négociation en matière de désarmement est déjà compromise. La communauté internationale ne peut qu'en éprouver moins de confiance. Il faut donc que la Conférence du désarmement soit revitalisée rapidement.

La mise en place par le Secrétaire général d'un groupe d'experts chargé d'examiner la question des missiles est une initiative très positive. Les missiles et les vecteurs ont un impact direct sur la stabilité stratégique mondiale et ont été cités comme facteur du problème naissant du Traité ABM. Nous attendons avec intérêt de recevoir le rapport de ces experts lors de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

Pour finir, ma délégation aimerait s'arrêter un instant sur un domaine où des résultats positifs ont été

enregistrés. En juillet dernier, la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects s'est terminée avec l'adoption d'un Programme d'action.

Ma délégation voudrait remercier une fois de plus l'Ambassadeur du Mozambique Carlos dos Santos pour les efforts inlassables qu'il a déployés à la tête du Comité préparatoire, qui ont débouché sur le document de travail final. Ma délégation voudrait aussi remercier l'Ambassadeur Camilio Reyes, pour la compétence avec laquelle il a dirigé la Conférence lors de son étape finale. Comme nous l'avons noté à l'époque, le Groupe des États d'Afrique a accepté avec réticence la suppression des aspects relatifs à la détention privée des armes et à leur fourniture à des entités non étatiques, cédant en cela à l'opposition d'un seul État. Nous espérons que les événements du 11 septembre feront pencher la balance en faveur d'un examen sérieux de tous ces aspects essentiels, et permettra leur incorporation à l'avenir dans le Programme d'action. Par-dessus tout, ma délégation attend avec impatience l'application du Programme d'action.

Dans le même esprit, le Kenya remercie le Secrétaire général ainsi que le Département des affaires de désarmement d'avoir envoyé une mission d'enquête au Kenya en juillet et août de cette année, afin de recueillir des données pertinentes sur l'ampleur du problème des armes légères illicites au Kenya, dans la région des Grands Lacs et dans la corne de l'Afrique. Le Kenya a souscrit au rapport, et attend une coopération pratique pour éliminer cette menace.

M. Kasemsarn (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation de la Thaïlande, je voudrais me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis persuadé que, sous votre direction, la Première Commission pourra accomplir sa tâche en cette période difficile. Mes félicitations vont aussi aux autres membres du Bureau.

Je voudrais également exprimer l'appréciation de ma délégation à l'Ambassadeur Mya Than du Myanmar, et aux autres membres de son Bureau, pour la façon très habile dont il a dirigé les délibérations de la Première Commission l'année dernière.

La Thaïlande voudrait également s'associer à la déclaration présentée par le Myanmar au nom de

l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

La Thaïlande s'associe à la communauté internationale pour exprimer, dans les termes les plus fermes, sa condamnation des horribles actes terroristes du 11 septembre. Cette tragédie a sans conteste uni la communauté internationale, en lui donnant une force et une détermination nouvelle pour lutter contre le terrorisme international dans le cadre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Les incidents du 11 septembre ont été pour nous tous un rappel à l'ordre qui nous a amenés à réexaminer la question du terrorisme international dans une perspective plus large. Il ne serait pas difficile d'imaginer à quel point les conséquences pourraient être plus horribles encore si les terroristes devaient avoir accès à des armes nucléaires, biologiques et chimiques. Le Secrétaire général nous l'a rappelé à juste titre, dans la déclaration qu'il a faite à l'Assemblée générale le 1er octobre. Les liens étroits qui existent entre le terrorisme international et le transfert illégal de matières nucléaires, chimiques, biologiques et autres présentant un danger mortel, ainsi qu'avec le trafic d'armes, devraient tous nous préoccuper. Il est plus important que jamais que la communauté internationale redouble d'efforts pour revitaliser le processus de désarmement, en particulier en ce qui concerne les armes de destruction massive.

La non-prolifération des armes nucléaires et leur élimination complète demeure l'objectif ultime du désarmement. Le Document final de la Conférence d'examen du TNP tenue en 2000 a été un pas en avant important dans nos efforts visant à atteindre le double objectif de la non-prolifération et du désarmement. Nous voudrions rappeler aux États dotés d'armes nucléaires leur engagement sans équivoque en faveur de l'élimination complète des armes nucléaires, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). De plus, ces États ont l'obligation de transférer les technologies nucléaires à usage pacifique aux États non dotés d'armes nucléaires. La prolifération des armes nucléaires, et leur acquisition possible par des entités non étatiques, en particulier dans le contexte du terrorisme international, comme je l'ai dit auparavant, sont des défis très graves que la communauté internationale doit continuer à suivre de près. Il n'y pas d'autre solution que le renforcement du régime de non-

prolifération nucléaire et des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est une autre composante très importante des efforts mondiaux visant à promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Nous attendons avec intérêt la convocation de la Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du TICE le plus rapidement possible, pour insuffler un nouvel élan au processus du TICE. La Thaïlande, pour sa part, est sur le point de ratifier le TICE. Nous engageons les États qui n'ont pas encore adhéré au Traité, en particulier les États dont la ratification est requise pour l'entrée en vigueur du Traité, à accélérer leur adhésion et leur ratification du Traité.

Au moment où il semble qu'il y ait une certaine léthargie, voire un certain recul dans le processus de désarmement, des actions pratiques et concrètes visant à renforcer la confiance sont nécessaires. Nous demandons donc aux États dotés d'armes nucléaires de faire preuve de bonne foi en donnant la preuve de leur engagement sans équivoque en faveur du désarmement nucléaire, entre autres en réduisant le statut opérationnel des armes nucléaires et en encourageant une plus grande transparence dans les capacités en armes nucléaires. À cet égard, nous nous félicitons des indications selon lesquelles il y aurait des réductions supplémentaires des arsenaux nucléaires des États-Unis et de la Fédération du Russie.

En outre, la Thaïlande appuie l'initiative de la coalition du nouvel Ordre du jour, qui a donné un nouvel élan aux efforts en faveur du désarmement nucléaire. C'est avec beaucoup d'intérêt que nous prenons note du récent communiqué qui a été publié sur cette question par les ministres des affaires étrangères de la coalition. Nous réitérons également notre soutien à la proposition du Secrétaire général de convoquer une conférence internationale sur les moyens d'éliminer les dangers nucléaires, ainsi qu'au lancement rapide de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, avec la pleine participation de tous les États Membres de l'ONU.

Le fonctionnement efficace et l'expansion des zones exemptes d'armes nucléaires peuvent représenter – et cela a déjà été le cas – une contribution importante aux objectifs mondiaux de non-prolifération. C'est pour cette raison que la Thaïlande n'a cessé d'appuyer

les résolutions de l'Assemblée générale relatives aux zones exemptes d'armes nucléaires. En Asie du Sud-Est, la Thaïlande s'est toujours prononcée en faveur d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, et elle est dépositaire du Traité de Bangkok qui y est afférent. Maintenant que les Philippines ont récemment déposé leur instrument de ratification du Traité en Thaïlande, les 10 membres de l'ANASE font maintenant pleinement partie de la Commission de la Zone. Nous reconnaissons également que l'appui des États dotés d'armes nucléaires au Protocole du Traité est essentiel pour le fonctionnement effectif de la Zone. Nous nous félicitons donc des toutes premières consultations qui ont eu lieu en mai de cette année entre l'ANASE et les États dotés d'armes nucléaires. Nous espérons qu'elles conduiront à l'adhésion des pays dotés d'armes nucléaires au Protocole se rapportant au Traité.

Comme il est stipulé dans le Traité, les activités concernant la sécurité en matière nucléaire et en matière de radiations et de déchets radioactifs, ainsi que la bonne garde des matières nucléaires, doivent être mises en oeuvre dans le respect des normes et des directives de l'AIEA. Il y a eu ces dernières années un certain nombre d'activités conjointes entre la zone exempte d'armements nucléaires de l'ANASE et l'AIEA. Le plus récent était l'atelier régional sur un plan stratégique de sûreté radiologique qui s'est tenu à Bangkok le 11 août de cette année.

En dehors des armes nucléaires, il faut accorder une attention égale aux autres armes de destruction massive – biologiques et/ou chimiques.

En ce qui concerne les armes biologiques, des mesures efficaces de vérification étant essentielles au fonctionnement effectif de la Convention sur les armes biologiques, nous regrettons que le Groupe spécial sur le projet de texte composite du Protocole se rapportant à la Convention sur les armes biologiques n'ait pas réussi à aboutir à un consensus, et n'ait pas été en mesure d'adopter un rapport final sur son activité. Nous espérons que nous pourrions très bientôt sortir de cette impasse. C'est dans cet esprit que nous nous rendrons à la cinquième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques en novembre.

En ce qui concerne les armes chimiques, la Thaïlande espère ratifier la Convention sur les armes chimiques d'ici à la fin de l'année. Pour montrer notre soutien au processus d'adoption de la Convention sur

les armes chimiques, la Thaïlande s'est portée coauteur du projet de résolution sur la coopération entre l'ONU et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques adoptée en septembre sous la cote 55/283.

Nous ne pouvons négliger les autres armes classiques, telles que les mines terrestres et les armes légères, qui tuent plus d'innocents que les armes de destruction massive.

Pour ce qui est des mines terrestres, la Thaïlande se félicite des résultats de la troisième Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, tenue à Managua (Nicaragua) du 18 au 21 septembre dernier. Nous considérons cette réunion comme un pas important vers l'instauration d'un monde exempt de mines. La mise en place d'une unité d'appui à la mise en oeuvre, l'un des acquis majeurs de la réunion, contribuera à faciliter la mise en oeuvre de la Convention. La Thaïlande est heureuse de faire fonction de coprésidente du Comité permanent intersessions d'experts sur le statut général et le fonctionnement de la Convention, et en assumant ce rôle, elle espère contribuer à faire avancer le processus d'Ottawa. Par ailleurs, en vue de promouvoir une meilleure compréhension des effets des mines terrestres sur leurs victimes, la Thaïlande accueillera, le mois prochain, une conférence régionale sur l'aide aux victimes de mines. Nous espérons sincèrement que dans un avenir proche, la Thaïlande, avec l'accord de son gouvernement, accueillera une réunion des États Parties.

S'agissant des armes légères, nous nous félicitons des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue en juillet dernier à New York. Bien que les résultats de la Conférence aient été en deçà des attentes de toutes les parties concernées, nous pensons que le Programme d'action adopté constitue une plateforme satisfaisante pour un processus dynamique de coopération internationale, qui permette de traiter la question de commerce illicite des armes légères. Nous espérons que la communauté internationale participera activement au suivi de la Conférence et aidera, en particulier, les États ayant des ressources limitées à mettre en oeuvre le Programme d'action.

Nous accordons une grande importance à la Conférence du désarmement en tant qu'instance

multilatérale unique de négociation sur les questions de désarmement général. Nous déplorons l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence et qui influe sur les approches multilatérales en matière de désarmement. En dépit de la situation actuelle, la Thaïlande reste un fervent partisan de l'élargissement de la Conférence du désarmement, dont nous voudrions être membre.

Pour terminer et en dépit de la lenteur des progrès sur plusieurs fronts, nous devrions continuer de renforcer le cadre multilatéral et réaffirmer l'esprit du multilatéralisme face au défi du désarmement. Outre la bonne foi, cela requiert également une volonté politique de toutes les nations, grandes et petites, de faire la paix. Cela permettra aux États de consacrer leurs ressources et leurs efforts à la lutte contre la pauvreté et pour le développement durable, et cela aidera l'humanité à progresser sur la voie d'un avenir meilleur et plus sûr.

M. Al-Malki (Bahreïn) (*parle en arabe*) : J'ai le grand plaisir de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à l'unanimité à la présidence de la Première Commission. Vu votre riche expérience et votre talent diplomatique, je suis tout à fait convaincu que vous dirigerez les travaux de la présente session avec efficacité et compétence. Je suis également heureux de transmettre, par votre intermédiaire, mes félicitations les plus sincères aux autres membres du Bureau, et je vous souhaite à tous plein succès dans votre tâche.

Je voudrais également exprimer mes sincères condoléances au peuple américain à la suite des attaques terroristes survenues à New York et à Washington.

La question du désarmement et de la non-prolifération des armes, notamment des armes de destruction massive et plus précisément des armes nucléaires, continue de constituer une profonde préoccupation de la communauté internationale en raison des risques que celles-ci posent à la paix et à la sécurité internationales. Bien que l'affrontement entre les deux superpuissances ait pris fin, nous continuons de noter une rivalité dans le domaine de l'acquisition d'armes destructrices. Cette rivalité est encore plus grande que par le passé. De plus, l'acquisition de ces armes est devenue un objectif de groupes et non seulement d'États. Cette situation crée un profond déséquilibre dans le monde et met en péril l'existence même de la race humaine.

Les grandes puissances doivent donc superviser et maîtriser ces efforts pour éliminer tout risque de voir ces armes tomber entre les mains de groupes ou d'États n'ayant aucun respect pour l'humanité et la vie humaine. Pour répondre aux exigences de la communauté internationale dans ce domaine, ces États doivent également réduire leurs stocks d'armes de destruction massive. Pour faire face à leurs besoins en matière de défense, les États doivent faire preuve de la volonté politique requise et réaliser des accords équitables et équilibrés, qui ne favorisent aucune partie par rapport à l'autre.

Mon pays accorde une grande importance à la question de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient, qui ne pourront être réalisées que par des mesures de renforcement de la confiance, un respect mutuel, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États ainsi que des mesures de contrôle des armes, pour éviter des déséquilibres dans la région. L'accumulation par Israël de quantités excessives d'armes, son énorme arsenal d'armes hautement destructrices et non classiques, et son refus catégorique de placer ses installations nucléaires sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) constituent un véritable défi à la communauté internationale. Ils posent également une menace sérieuse à la sécurité régionale au Moyen-Orient et de ce fait, à la sécurité internationale dans son ensemble.

Mon pays suit de près les tragédies quotidiennes qu'Israël fait subir à des civils sans défense ainsi que son recours à des avions, des chars et des missiles contre les villes et villages palestiniens. Ces actions ont fait des dizaines de blessés et de morts parmi les civils innocents et sans défense, dont la seule aspiration est de vivre en paix et en sécurité sur leur territoire, comme le reste de l'humanité. Mon pays lance un appel pour que la raison l'emporte sur la force. Pour sauver la région du cercle vicieux du terrorisme et de la violence, nous demandons que cessent les actes terroristes et le recours à l'emploi excessif de la force, et demandons le retour à la table de négociations et le plein respect par Israël de tous les accords qu'elle a signés avec l'Autorité palestinienne.

L'expansion considérable du commerce illicite des armes légères dans le monde est l'un des principaux obstacles au développement humain, à la croissance et à l'édification nationale. C'est également un élément qui compromet la sécurité et la stabilité des peuples et bafoue les droits humains et le droit

international. Ce commerce illégal est certainement aussi dangereux que les armes de destruction massive, car il constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. C'est pourquoi mon pays a participé à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects qui s'est tenue du 9 au 20 juillet 2001. La communauté internationale a eu, à cette occasion, la possibilité de prendre des mesures spécifiques destinées à lutter contre ce fléau mondial. Nous nous félicitons du Programme d'action qui a été adopté par consensus en tant que première mesure importante en vue d'atteindre l'objectif de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, un bon premier pas pour se débarrasser des autres types d'armes.

Ma délégation tient à exprimer ses remerciements et sa reconnaissance au Président de la Conférence, l'Ambassadeur Camilio Reyes, ainsi qu'à M. Carlos dos Santos, l'Ambassadeur du Mozambique, Président du Comité préparatoire, pour leurs efforts inlassables qui ont contribué au succès de la Conférence. Nous nous félicitons également de la déclaration présidentielle sur les armes légères que le Conseil de sécurité a publiée le 31 août dernier, ainsi que du rôle que la Colombie a joué à cet égard.

Les mines terrestres continuent de poser un danger permanent pour les pays et les populations du monde et entravent le développement et la stabilité des États touchés. Mon pays appuie donc les efforts que le Secrétaire général déploie en demandant à tous les États d'adhérer à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, afin d'en réaliser l'universalité, ainsi qu'au Protocole II modifié se rapportant à la Convention sur certaines armes classiques, afin d'en réaliser l'universalité. Mon pays appuie également la poursuite des activités de l'ONU visant à adopter un programme d'élimination des mines et à aider les personnes qui en sont victimes et à mettre en oeuvre des plans d'urgence dans les pays et les régions qui en pâtissent.

L'État de Bahreïn a toujours lutté et continue de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Il appuie les efforts déployés par la communauté internationale en vue d'éliminer le terrorisme et d'en examiner les causes. Aussi soutenons-nous l'action internationale pour lutter contre le terrorisme, tout en exprimant le souhait de

protéger la population musulmane afghane soeur qui ne doit pas être punie pour des actes qu'elle n'a pas commis.

Nous voudrions également ici réaffirmer l'importance du droit naturel et inhérent du peuple palestinien de se défendre et de recouvrer ses territoires. Il faut donc établir une distinction entre le terrorisme et la lutte légitime des peuples qui sont sous le joug d'une occupation étrangère.

L'espoir de l'humanité est que cette planète puisse jouir de la paix et de la stabilité. C'est l'aspiration de toutes les nations du monde en ce troisième millénaire et, à cet égard, le rôle de l'ONU se renforce de jour en jour dans la prévention des conflits et des différends entre les États épris de paix. Cette organisation internationale incarnant cette aspiration à la paix et à la sécurité internationales, l'aider à remplir ses responsabilités envers le monde est en réalité une soupape de sûreté pour tous les États du monde.

M. Šahović (Yougoslavie) (*parle en anglais*) : Avant d'aborder le thème du débat d'aujourd'hui, je voudrais vous féliciter, Monsieur, de votre élection à la présidence de cette commission. Votre vaste expérience au sein de l'ONU sera assurément un atout important, ainsi qu'un catalyseur lors des délibérations de la Commission. Ce faisant, vous pouvez être assuré du plein appui et de la contribution positive de la délégation yougoslave. Nous félicitons également tous les autres membres du Bureau.

Le débat actuel intervient dans le contexte des horribles attentats terroristes qui ont été commis aux États-Unis le 11 septembre et qui ont eu des répercussions dans le monde entier. Le message macabre est que nous sommes confrontés à une menace de taille à la paix et à la sécurité internationales qui exige que nous présentions un front uni à tous les niveaux en tant que seule façon efficace d'éliminer le terrorisme. Pour atteindre cet objectif, une action globale déterminée, coordonnée et continue de la part de la communauté internationale est impérative. Une telle action devrait se pencher non seulement sur les conséquences du terrorisme qui met en péril les fondements mêmes de la stabilité et de la sécurité internationales, mais également sur les causes profondes de l'extrémisme militant, du radicalisme et de la violence. L'ONU devrait être au centre de cet engagement. Cela vaut aussi des efforts de l'ONU dans

le domaine du désarmement et du maintien de la sécurité internationale.

À cet égard, je voudrais souligner un aspect particulièrement important : les armes de destruction massive. La possibilité que les groupes terroristes puissent acquérir des armes de destruction massive est réelle. Si cela devenait le cas, les conséquences pourraient être inimaginables. Il est donc nécessaire de renforcer considérablement les régimes de non-prolifération et de maîtrise des armements pour les armes de cette catégorie.

En outre, on ne saurait suffisamment souligner l'importance de notre engagement collectif face aux menaces d'armes biologiques et à toxines. Des efforts supplémentaires sont également nécessaires pour réaffirmer la détermination de la communauté internationale d'éliminer, une fois pour toutes, les armes chimiques, comme cela est prévu dans la Convention sur les armes chimiques.

En ce qui la concerne, la Yougoslavie apporte déjà sa contribution à ces questions de désarmement et autres questions connexes. Depuis novembre dernier, mon pays a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous sommes également devenus parties à la Convention sur les armes biologiques, à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention de Genève sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques. En outre, nous avons signé la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel; la ratification devrait intervenir bientôt. Nous sommes disposés à nous acquitter pleinement de nos obligations et à participer à toutes les initiatives visant à renforcer et améliorer ces instruments de désarmement internationaux de façon constructive.

Un autre sujet relatif au désarmement qui est aussi lié au problème du terrorisme est la lutte contre le commerce illicite des armes légères. Nous avons participé de manière très active à la Conférence des Nations Unies qui s'est tenue sur cette question à New York en juillet dernier et appuyé le Programme d'action adopté à la Conférence. Au niveau national, nous sommes en train d'examiner et de réviser plusieurs réglementations afin de renforcer le contrôle de la production, de la vente et du commerce de ces armes. Nous sommes également très activement impliqués dans cette question au niveau régional, au

sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Le fléau du commerce illicite des armes légères dans notre région et les problèmes connexes de la criminalité organisée transnationale, du trafic de drogue, de la traite des personnes et du blanchiment de l'argent exigent une réponse régionale, et nous sommes prêts à y participer très activement.

La République fédérale de Yougoslavie est foncièrement attachée au renforcement de la stabilité et de la sécurité régionales et, à cet égard, à la promotion de la coopération régionale. Nous devons, pour ce faire, maintenir et développer des relations de bon voisinage, sur la base du respect des principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'égalité des États, tels qu'ils sont stipulés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que dans les documents pertinents de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. C'est la priorité absolue de la politique extérieure yougoslave.

La Yougoslavie continue à investir des efforts considérables dans la recherche de solutions aux problèmes qui menacent encore la stabilité et la sécurité de notre région. Malheureusement, ces problèmes sont très complexes et ne sont pas faciles à régler. Dans ces efforts, et conformément à la résolution 1244 (1999), nous considérons qu'il est très important de coopérer étroitement avec la communauté internationale et avec ses diverses formes de présence, que ce soit la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) ou la Force de paix au Kosovo (KFOR) au Kosovo et à Metohija. La Yougoslavie estime aussi que le moment est venu de faire un effort conjoint, avec d'autres parties internationales intéressées, afin de mener une réflexion approfondie et globale sur un cadre de sécurité futur pour notre région du monde. Nous n'accomplirons pas grand chose si nous éteignons un foyer d'incendie dans un coin de la région pour le voir ressurgir ailleurs.

À cet égard, je voudrais réaffirmer l'importance de l'initiative macédonienne concernant le maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est, qui est à l'examen au sein de cette Commission et que nous appuyons pleinement. Comme je l'ai déjà indiqué, le développement de relations stables entre pays voisins sur la base du respect mutuel et de la coopération est un point d'appui précieux pour le maintien de la paix et

l'édification de la stabilité en Europe du Sud-Est et au-delà.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite l'observateur du Saint-Siège à faire sa déclaration.

Archevêque Renato Martino (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cette importante Commission. Nous adressons également nos félicitations aux autres membres du Bureau. Nous sommes convaincus que sous votre direction avisée et grâce à votre expérience, nos travaux seront couronnés de succès.

À cette occasion, je voudrais exprimer ma sincère satisfaction au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jayantha Dhanapala, pour l'excellente contribution qu'il a apportée concernant le désarmement et la paix mondiales. Ce sont des apports comme les siens qui ont véritablement permis à notre Organisation de se voir décerner cette année le prix Nobel de la Paix.

Nous nous réunissons en des temps de malaise profond. Le mal qu'incarne le terrorisme a frappé de manière inimaginable. La réponse de la communauté internationale exige une direction éclairée du plus haut niveau.

D'abord, ceux qui sont responsables de ces actes doivent être appréhendés et traduits en justice et bénéficier des garanties d'une procédure régulière. Cela doit être fait de façon à ne pas exposer encore plus de civils innocents à la mort et à la destruction. Répondre à la violence par la violence ne ferait qu'engendrer encore plus de violence. L'heure est à la sagesse et à la persévérance. La justice, non la vengeance, doit être notre objectif.

Le 13 septembre, le Pape Jean-Paul II, alors qu'il acceptait la lettre de créance du nouvel ambassadeur des États-Unis auprès du Saint-Siège, déclarait : « Face aux défis de l'avenir, l'Amérique est appelée à chérir et à vivre les valeurs les plus profondes de son patrimoine national; à savoir, la solidarité et la coopération entre les peuples; le respect des droits de l'homme; la justice, qui est la condition indispensable d'une véritable liberté et d'une paix durable ». Il a ensuite exprimé la prière « que cet acte inhumain réveille dans les coeurs de tous les peuples du monde la ferme détermination de rejeter la voie de la violence, de lutter

contre tout ce qui est de nature à semer la haine et la division au sein de la famille humaine ».

Ce ne serait pas honorer la mémoire de ceux qui ont péri dans cette tragédie que de ne pas en rechercher les causes. Une mosaïque faite d'une multitude de facteurs politiques, économiques, sociaux, religieux et culturels se dessine. Le dénominateur commun de ces facteurs est la haine. C'est une haine qui transcende les peuples ou les régions. C'est une haine de l'humanité elle-même. Cette haine tue même celui qui hait. Une politique de vengeance ne remédiera pas à cette haine. Nous devons plutôt chercher à éliminer les facteurs les plus évidents qui engendrent les conditions menant à la haine et à la violence.

Bien que la pauvreté ne soit pas en elle-même la cause du terrorisme, nous ne pouvons pas lutter efficacement contre le terrorisme si nous ne nous attaquons pas aux disparités croissantes qui existent entre riches et pauvres. Nous devons reconnaître que les inégalités qui existent dans le monde sont fondamentalement incompatibles avec le concept de sécurité mondiale. La pauvreté, comme d'autres situations porteuses d'une marginalisation dont tant d'êtres humains sont totalement prisonniers, notamment le déni de la dignité humaine, l'absence de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la désintégration sociale, les situations intolérables faites aux réfugiés, les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur des États, ainsi que l'oppression physique et psychologique, sont autant de pépinières de terroristes.

En recherchant les causes profondes du terrorisme, nous ne pardonnons en aucune manière le terrorisme. Mais tout effort visant à faire baisser la criminalité ne saurait se réduire à une présence policière plus intense. Toute campagne sérieuse contre le terrorisme oblige à aborder les conditions sociales, économiques et politiques qui favorisent l'éclosion du terrorisme.

L'exemple le plus frappant des inégalités est celui du fossé grandissant entre riches et pauvres. Comme nous le savons, le Nord, qui abrite un cinquième de la population mondiale, contrôle 80 % des richesses et des ressources du monde; le Sud, qui abrite les quatre cinquièmes de la population mondiale, ne contrôle que 20 % des richesses et des ressources du monde. Ce n'est pas seulement une injustice; c'est également une menace à la stabilité de la planète. La détermination

des plus forts de maintenir leur position de privilège par tous les moyens, qu'ils soient militaires, financiers ou politiques, est à la source de l'inégalité inhérente au système mondial. La détermination d'instaurer l'équité dans le monde est la seule assise sûre d'un ordre mondial plus humain. Les nations doivent oeuvrer ensemble à atténuer les disparités actuelles et à améliorer la stabilité mondiale. Si le statu quo injuste persiste, il continuera d'alimenter des conflits et mènera à d'autres conflits dans les décennies à venir.

Plusieurs régions du monde sont aujourd'hui le théâtre de conflits qui ne retiennent pas même l'attention de la communauté internationale. Du fait de leur maniabilité et de leur disponibilité, les armes légères sont les armes de choix pour les combattants de notre époque. L'approvisionnement en armes légères, en quantités presque illimitées, dans des zones à forte tension a nourri de nombreuses guerres civiles et engendré le chaos social. Les armes légères tuent plus de 10 000 personnes par semaine. La plupart des victimes sont des civils.

Même après que les conflits armés se sont apaisés, les armes légères entretiennent souvent une culture de la violence, qui continue de contribuer dans une large mesure à la misère humaine ainsi qu'à la désintégration économique et sociale des sociétés ravagées par la guerre. Il en résulte que les missions d'assistance internationale sont suspendues plus fréquemment du fait que le personnel humanitaire est lui-même la cible d'un nombre croissant d'attaques. En conséquence, cette situation prolonge les souffrances des populations civiles, et leur dénuement s'accroît.

Jusqu'à présent, les efforts faits pour remédier à cette situation ont été un agrégat peu structuré d'initiatives répondant à des intérêts et des objectifs divers et auxquelles ont participé un grand nombre de pays et d'organisations.

À la différence de ce qui s'est fait dans le cadre des efforts pour interdire les mines antipersonnel, aucun pays n'a pris l'initiative d'une approche globale, et ce n'est qu'avec réticence qu'un grand nombre d'États ont abordé cette question. Étant donné la portée internationale de ce dilemme, l'Organisation des Nations Unies a cherché à mettre à profit l'expérience qu'elle a acquise dans l'examen de la question des armes légères en organisant en juillet dernier une réunion importante afin de débattre des initiatives

concrètes que pourrait prendre la communauté internationale.

La Conférence sur le commerce illicite d'armes légères sous tous ses aspects a été considérée aussi bien comme un succès que comme un échec. Côté succès, 189 pays ont pu s'entendre sur un Programme d'action qui invite instamment les gouvernements à promulguer des lois, des règles et des procédures administratives pour prévenir le trafic illicite d'armes légères et pour ériger en infraction la fabrication, la possession, le stockage et le commerce de ces armes. Il a également été décidé qu'une conférence d'examen aurait lieu au plus tard en 2006 pour examiner les progrès réalisés dans l'application de cet accord, en veillant ainsi que cela constitue la première étape d'un effort qui sera vraisemblablement de longue haleine. La Conférence a également été saluée pour la manière dont elle a mis en avant la question des armes légères et pour avoir servi de plate-forme importante à la société civile et aux gouvernements concernés afin qu'ils puissent exiger que des mesures sérieuses soient prises.

Toutefois, le succès de la Conférence a été limité dès le départ, puisqu'elle n'a entrepris que de débattre des aspects illégaux du commerce des armes légères. Cette orientation a été critiquée parce qu'elle ne tenait pas compte du fait que la plupart des armes illicites sont détournées des marchés d'exportation légaux. En outre, l'accord auquel on est parvenu consiste en une déclaration facultative, non contraignante sans dispositif d'application, ce qui oblige à se demander dans quelle mesure ses signataires la prendront au sérieux. Malheureusement, le document final de la Conférence ne contenait aucune disposition réglementant la possession par les civils d'armes à feu et limitant les transferts d'armes aux États légitimes.

Au cours de l'année écoulée, des initiatives ont également été entreprises pour renforcer la Convention sur les armes biologiques. Un protocole avait été rédigé pour assurer l'application de la Convention de 1972, exigeant des États signataires qu'ils déclarent toutes leurs installations industrielles capables de fabriquer des armes biologiques. L'impossibilité de parvenir à un accord intégral sur le protocole a constitué un autre échec pour la coopération internationale qui est si nécessaire pour prévenir le terrorisme. La lutte contre les dangers que constitue l'utilisation par les terroristes d'organismes mortels exige que les institutions internationales qui assurent la maîtrise des armes

soient plus crédibles qu'elles ne le sont à l'heure actuelle.

La tragédie du 11 septembre nous impose d'intensifier notre sentiment d'urgence et de réagir de façon efficace aux dangers auxquels nous sommes exposés. Rappelons les paroles du Secrétaire général Kofi Annan, qui lors du récent débat que l'Assemblée générale a consacré au terrorisme a dit :

« On a peine à imaginer que la tragédie du 11 septembre ait pu être pire. Pourtant, le fait est qu'une seule attaque à l'arme nucléaire ou biologique aurait pu tuer des millions de personnes. Le monde n'a pas été en mesure d'empêcher les attaques du 11 septembre, mais nous pouvons faire beaucoup pour contribuer à empêcher qu'à l'avenir des actes de terrorisme soient perpétrés au moyen d'armes de destruction massive. Dans l'immédiat, le principal danger tient à l'acquisition et à l'utilisation par un groupe non étatique, voire un particulier, d'une arme nucléaire, biologique ou chimique. Une telle arme pourrait être utilisée sans l'aide d'un missile ou d'un autre vecteur sophistiqué. » (*A/56/PV.12, p. 4*)

Le Saint-Siège a souvent, au sein de cette Commission, appelé de ses vœux l'application par tous les États de leurs obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, renforcées par la Cour internationale de Justice. Cette obligation a été exprimée de façon succincte au cours de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, dans laquelle tous les 187 signataires se sont engagés sans équivoque à éliminer totalement leurs armes nucléaires. À présent, nous devons nous attaquer au problème central des armes nucléaires, et notamment à la mentalité de ceux qui les détiennent et qui prétendent qu'elles sont essentielles à la sécurité. Le moment est venu de repousser cet argument et de déclarer que la détention continue d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive constitue une menace pour l'humanité tout entière et que ces armes doivent être supprimées.

De concert avec le Secrétaire général, le Saint-Siège appelle à l'intensification des efforts visant à garantir l'universalité, la vérification et l'application intégrale des traités essentiels relatifs aux armes de destruction massive, notamment ceux qui interdisent

les armes chimiques et biologiques, ainsi que le Traité sur la non-prolifération.

Une attention particulière doit être accordée au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). La Conférence internationale qui a été reportée après les attentats du 11 septembre doit avoir lieu pour que le Traité puisse entrer en vigueur. J'apprends que cette conférence aura lieu au mois de novembre – ce qui est une excellente décision.

Le Saint-Siège a signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires le 24 septembre 1996 et déposé son instrument de ratification le 18 juillet 2001. Le Saint-Siège, tout en réaffirmant sa profonde conviction que « les armes nucléaires sont incompatibles avec la paix à laquelle nous aspirons pour le XXI^e siècle » (*A/C.1/52/PV.5, p.16*), a ajouté que :

« le Saint-Siège était convaincu que, dans le domaine des armes nucléaires, l'interdiction des essais et de toute nouvelle mise au point de ces armes, le désarmement et la non-prolifération sont étroitement liés et doivent être réalisés le plus vite possible sous contrôle international efficace. » (*A/C.1/51/PV.12, p.10*)

Aujourd'hui, le Saint-Siège ajoute sa voix à l'appel lancé aux États dont la ratification est nécessaire pour que le traité puisse entrer en vigueur.

La Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a fait un travail remarquable qui a permis à la communauté mondiale d'avoir la certitude que le TICE donnera des résultats positifs. La Commission indépendante sur la vérifiabilité du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires apporte la garantie que les différents instruments et réseaux scientifiques seront capables de détecter, localiser et identifier avec un haut niveau de probabilité tout écart par rapport aux obligations qu'impose le Traité.

Pour que le succès du Traité sur la non-prolifération nucléaire ne se démente pas, il faut que le TICE entre en vigueur. Si l'on veut que la prolifération des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive cesse dans le monde, la mise au point de ces armes doit être arrêtée à la source. Un TNP affaibli et un TICE non fonctionnel obligeraient le monde à continuer à faire face à des tensions dangereuses et des

récriminations. La sécurité de tous les États continuera d'être gravement menacée.

L'orientation actuelle – Vers plus d'armes et plus de pauvreté – pourrait conduire à des catastrophes humaines plus graves encore que celle que nous avons connue le 11 septembre. Les conditions fondamentales de la paix que nous recherchons sont l'élimination de toutes les armes de destruction massive, la réduction du commerce des armes et l'élimination d'une pauvreté massive et endémique. Nous n'avons pas le choix si nous voulons que l'humanité survive.

Cette époque déprimante doit nous enseigner que la violence et la guerre ne sont pas inévitables. Un conflit inévitable de civilisations n'est pas notre destinée. La guerre et la violence massive sont généralement le fruit de décisions politiques délibérées. Plutôt que d'intervenir dans des conflits violents une fois que ceux-ci ont éclaté et de s'engager dans des actions de consolidation de la paix dans la période d'après-conflit, il est plus humain et plus efficace de prévenir cette violence en en traitant les causes profondes. C'est l'essence d'une culture de paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Israël, qui va exercer son droit de réponse.

M. Issacharoff (Israël) (*parle en anglais*) : Je suis désolé de devoir prendre la parole pour exercer le droit de réponse de ma délégation, mais le représentant de Bahreïn a choisi de consacrer son intervention presque exclusivement à une diatribe contre mon pays.

En fait, je suis attristé que le représentant de Bahreïn ait choisi cette occasion pour exprimer un certain nombre d'accusations fallacieuses à l'encontre d'Israël, en particulier à un moment où notre région a tant besoin d'une contribution plus positive à la paix et à la stabilité régionales. Je pensais que le représentant aurait utilisé son temps d'une manière plus fructueuse en traçant les grandes lignes de la politique de son propre pays à cet égard, plutôt qu'en diffamant d'autres pays.

Je ne vais pas ajouter la moindre dignité aux accusations fallacieuses du représentant de Bahreïn, mais je voudrais dire que si ce qu'il a dit à la fin de son intervention signifiait que la terreur doit être condamnée, à part la terreur perpétrée contre Israël, alors sa déclaration elle-même est tout à fait condamnable.

Il n'y a aucune justification à la terreur. Ceux qui cherchent des moyens de la justifier, comme l'a fait le représentant de Bahreïn, en garantissant la perpétuation.

La séance est levée à 12 h 5.